

Ecologic 2010



r a p p o r t d ' a c t i v i t é

16 551 812

millions d'habitants desservis par le biais de **976** déchèteries

1 503

points de collecte distributeurs

21,5 millions

d'euros de chiffre d'affaires

16,5 %

de parts de marché

66 882

tonnes de déchets
d'équipements électriques
et électroniques collectés

234 331

tonnes mises sur le marché
par les adhérents

Les tonnages collectés par flux



Écrans

18 413 tonnes



GEM froid

11 365 tonnes



GEM hors-froid

18 413 tonnes



PAM

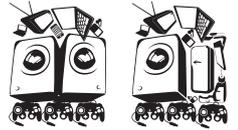
18 929 tonnes



Sommaire

| | |
|-------------------------------------------------------|-------|
| Edito..... | P_ 04 |
| Focus..... | P_ 05 |
| Ecologic/Un éco-organisme missionné et engagé..... | P_ 06 |
| Ecologic/Une chaîne opérationnelle optimisée..... | P_ 08 |
| Ecologic/Toujours plus proche de ses partenaires..... | P_ 10 |
| Ecologic/Au service de la filière..... | P_ 12 |
| Ecologic/Acteur du changement des comportements..... | P_ 16 |
| Tout savoir sur Ecologic | P_ 20 |

Ecologic en 2010



l'année en bref

Juin 2010

100^{ème} étape du Tour de France du recyclage

Septembre 2010

Création de l'espace interactif partenaire sur www.ecologic-france.com

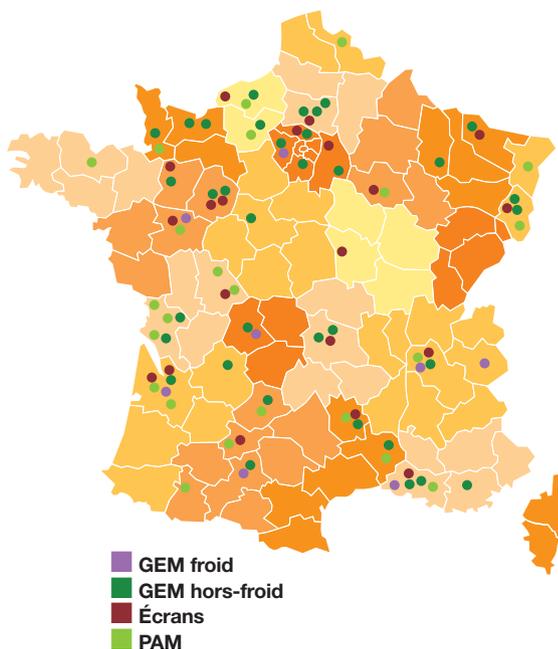
Novembre 2010

Reconduction des certifications ISO 9001 et 14001, mention « dépassement des objectifs »

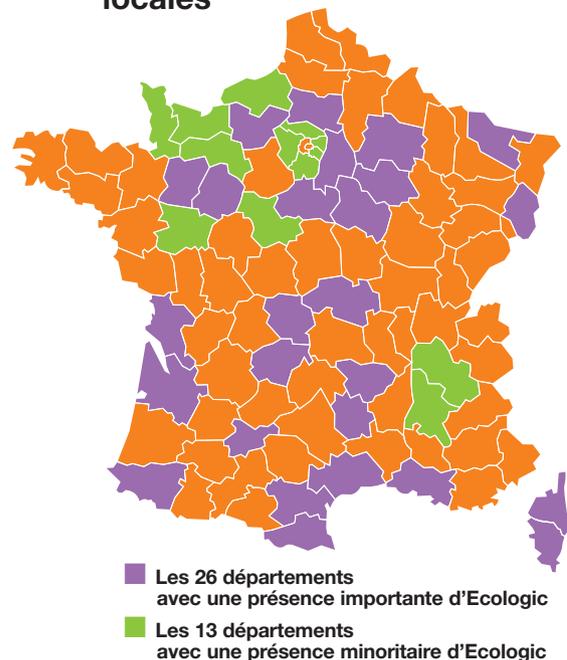
Décembre 2010

Audit des systèmes d'information

Répartition des centres de traitement Ecologic



976 points de collecte au sein des collectivités locales





“
*l'ambition est de tracer plus loin,
de mesurer plus précisément et
de mieux valoriser les matières
qui nous sont confiées.*”

Avec l'année 2010, nous entamons la seconde période d'agrément qui doit nous mener en 2014 à 10 kg de DEEE collectés par habitant et par an. Pour cette première année, **à 6,4 kg de DEEE par habitant, le contrat est rempli.** Mais pour maintenir la croissance très rapide de notre collecte sur les années à venir, il sera nécessaire de **déployer de nouvelles solutions pour endiguer les fuites vers les filières parallèles et pour mieux desservir les milieux urbains denses.** Le potentiel est là pour atteindre, voire dépasser l'objectif de collecte. La meilleure preuve réside sans doute dans les disparités observées d'un département à l'autre : la Corse, par exemple, a collecté en 2010 plus de 12 kg par habitant, tandis que la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole n'a atteint que 2,6 kg. A nous d'identifier les causes de ces différences et de mettre en place, là où elles n'existent pas encore, les meilleures pratiques de collecte sélective et de protection des gisements. En 2010, nos six représentants régionaux y ont fortement contribué.

Le flux de collecte étant maintenant établi, nous avons démarré en 2010 le chantier du suivi, de la mesure et de l'optimisation de la dépollution et du recyclage. L'ambition est de tracer plus loin, de mesurer plus précisément et de mieux valoriser les matières qui nous sont confiées. C'est un engagement suivi par les pouvoirs publics mais c'est surtout l'essence même de la filière DEEE. Notre société doit aller vers une économie circulaire afin que les déchets redeviennent une ressource. En tant qu'éco-organisme, Ecologic a la chance de pouvoir participer à ce processus écologique, économique et citoyen.

2010, c'est aussi l'année de **la mise en œuvre d'un barème modulé pour récompenser immédiatement les efforts d'éco-conception des producteurs.** L'outil proposé par les pouvoirs publics n'est qu'une première pierre qui s'appuie sur des critères simples. En fonction des résultats obtenus d'ici la fin de l'année 2011, ce barème sera augmenté ou modifié avec le support des producteurs.

René-Louis Perrier
Président d'Ecologic

Focus

LE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES À LA HAUSSE

L'émergence de marchés à fort potentiel comme la Chine ou le Brésil et le raccourcissement des cycles de vie des produits entraînent une hausse de la consommation des équipements électriques et électroniques (EEE). Cette hausse a une incidence importante sur la consommation des matières premières, nécessaires à la conception des équipements.

Des ressources qui s'appauvrissent

Les EEE sont composés en moyenne de 60 % à 80 % de métaux ferreux et non ferreux. Or, la production mondiale de matières premières n'est pas en mesure de répondre dans la durée à la demande exponentielle des producteurs, et cela pour deux raisons principales : l'épuisement des ressources et leur extraction énergivore et polluante. C'est le cas, par exemple, des « terres rares » (groupe de métaux comprenant le scandium, l'yttrium et les quinze lanthanides), dont 95 % de la production mondiale est chinoise. Ces métaux ont un processus d'extraction néfaste pour l'environnement. Ils sont pourtant essentiels au développement des technologies durables et des énergies renouvelables (voitures hybrides, panneaux photovoltaïques...).

Flambée des prix et actes de malveillance

Ce contexte favorise une flambée des prix des matières premières. Le cours du cuivre, traditionnellement utilisé comme valeur étalon à la bourse des métaux de Londres, est passé de 2 300 euros par tonne en janvier 2009 à 6 800 euros en avril 2011. En France, cette forte hausse s'est traduite par de nombreux actes de malveillance et vols à l'encontre des équipements collectifs comme les infrastructures de transport et de communication, le matériel de chantier, ou encore les déchèteries.

Vers une optimisation du recyclage des DEEE

Cette problématique met à nouveau en lumière l'importance stratégique du recyclage, comme une alternative durable aux ressources naturelles. Pourtant, dix-huit métaux, seulement, ont à ce jour un taux de recyclage supérieur à 50 %. Ecologic sensibilise le grand public mais aussi les entreprises à la rareté des matières premières et à l'importance du recyclage des DEEE. Engagé à mieux valoriser les déchets qui lui sont confiés, il accompagne ses opérateurs de traitement dans la mise en place de processus de recyclage et de dépollution toujours plus efficaces.

L'action d'Ecologic et celle de la filière DEEE ont amorcé une dynamique vertueuse d'ordre environnemental, social et économique.

ECOLOGIC / UN ÉCO-ORGANISME MISSIONNÉ ET ENGAGÉ

Ecologic est l'un des quatre éco-organismes de la filière DEEE en France. Nous gérons, pour le compte des fabricants et importateurs adhérents, la collecte, le recyclage et la dépollution des appareils électriques ou électroniques arrivés en fin de vie. Acteurs du développement durable, nous contribuons à limiter l'impact des activités de l'homme sur l'environnement, par la dépollution, le recyclage ou la réutilisation.

Dépolluer les composants nocifs pour le bien de l'environnement

Les appareils électriques et électroniques sont composés de multiples matériaux. Certains sont recyclables, comme les plastiques, le verre, les métaux ; d'autres, mélangés à des substances nocives, présentent un danger pour la santé ou l'environnement et nécessitent un traitement spécifique. C'est par exemple le cas des PCB (polychlorobiphényles), du cadmium, du brome, du mercure, du plomb, des fluides frigorigènes, etc. La filière DEEE et les éco-organismes ont démarré leur activité en 2006. Elle a permis de mettre en place le tri des appareils électriques et électroniques afin d'isoler les composants et fractions pour les dépolluer et les recycler.

En 2010, plus de 15 000 tonnes de composants contenant des polluants ont été extraits puis dépollués par Ecologic selon des normes environnementales précises et exigeantes, afin d'éviter toute dissémination dans les sols, l'eau ou l'atmosphère.

FOCUS

La présence potentielle de PCB dans les radiateurs à bain d'huile a conduit les éco-organismes, sur demande du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, à mettre en place un dispositif de logistique et de dépollution spécifique. En 2010, Ecologic a traité une quinzaine de tonnes de ce type d'équipements et exigé de ses opérateurs un suivi distinct.

LISTE DES COMPOSANTS DANGEREUX

| POLLUANTS | EN TONNES |
|-----------------------------|-----------|
| Plastique RFB | 1 809 |
| Câbles | 672 |
| Cartes de circuits | 1 615 |
| Mercure | 1,5 |
| Condensateurs | 63 |
| Écrans plats | 182 |
| Piles et accumulateurs | 55 |
| CRT | 10 802 |
| Cartouches toners | 55 |
| Agent gonflant (phase 2) | 66 |
| Gaz réfrigérant (phase 1) | 8 |
| Huiles circuit frigorifique | 60 |
| Huiles PCB | 13 |

Une nouvelle vie pour les matières premières secondaires

Avec plus de 1,44 million de tonnes d'appareils ménagers distribués en France en 2010, le marché des équipements électriques et électroniques reste, en volume, en forte croissance. Le gisement de DEEE est estimé à 1 million de tonnes. En 2010, la filière a collecté 417 000 tonnes, dont 67 000 tonnes sous la responsabilité d'Ecologic.

Les techniques manuelles ou mécaniques d'extraction ont permis d'isoler et de recycler plus de 80 % de ces tonnages. Pour une majorité de composants (le verre dépollué, l'acier, le cuivre, l'aluminium), le recyclage permet de recouvrer leur qualité d'origine et de les intégrer à de nouveaux circuits de fabrication. Ecologic veille également à ce que les composants trop mélangés ou difficilement recyclables soient attribués à de nouveaux usages a priori moins nobles que l'usage initial.

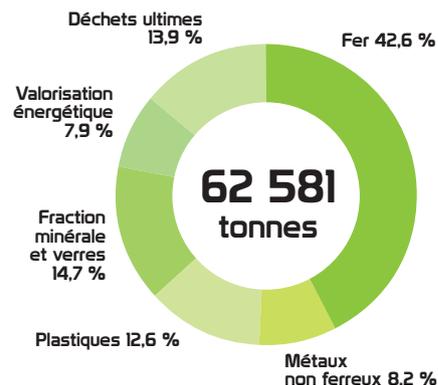
55 000

55 000 tonnes de matières ont été recyclées

4 000

4 000 tonnes de matières ont été valorisées sous forme d'énergie

Le recyclage matière



Réutilisation et insertion : des valeurs partagées

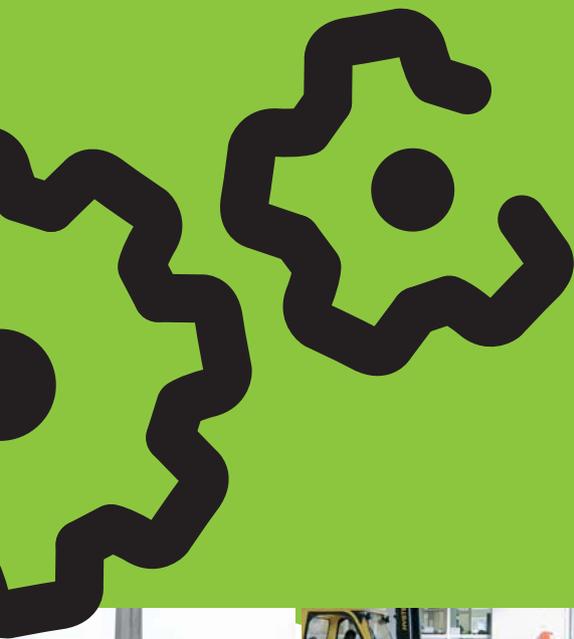
La réutilisation des appareils électriques ou électroniques est, au même titre que la valorisation et la dépollution, la priorité de la filière DEEE. Lorsqu'un circuit de réemploi est en place, Ecologic extrait du process de démantèlement les appareils qui peuvent être réparés ou remis en état. Confiés à des opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), ces équipements sont remis en vente en ressourceries ou en magasins spécialisés.

Les entreprises de l'ESS sont aussi des partenaires d'Ecologic dans le démantèlement et le traitement des DEEE. En 2010, Ecologic leur a confié une quantité croissante de DEEE ; elles ont en effet collecté 30 % des tonnages dont nous avons la responsabilité et en ont traité 25 %. En nous engageant à leurs côtés, nous encourageons la politique d'insertion, en permettant l'emploi de plusieurs centaines de personnes et en leur apportant formation, expérience et qualification professionnelle.

25 %

25 %, c'est la part des tonnages qu'Ecologic a confié aux entreprises de l'ESS en vue de leur traitement





ECOLOGIC / UNE CHAÎNE OPÉRATIONNELLE OPTIMISÉE

Au cœur de la filière, Ecologic coordonne toutes les étapes de traitement, de la collecte à la valorisation finale. Nous contrôlons les activités de nos partenaires grâce à un suivi rigoureux qui s'appuie sur un système d'information internet et de nombreuses procédures d'audit.



La collecte

Pour recycler les équipements obsolètes ou arrivés en fin de vie, il faut trier. Afin de faciliter cette étape indispensable, qui mobilise les utilisateurs finaux, Ecologic diversifie, depuis 2009, les solutions de collecte.

Aux trois options initialement définies par la filière (le 1 pour 1 en distribution, le dépôt en déchèterie ou chez un opérateur de l'économie sociale et solidaire), trois nouvelles solutions permettent aujourd'hui de toucher un plus large public :

- les meubles de collecte, disposés chez nos partenaires distributeurs (Leroy Merlin, Weldom, Castorama, Brico Dépôt, Bricoman, Décathlon, ...) permettent une reprise sans obligation d'achat ;
- les points d'apports volontaires, installés dans les grandes agglomérations (phases de test à Marseille et Aix-en-Provence en 2010-2011) ;
- un dispositif de collecte en habitat collectif (en test dans les Yvelines).

Le tri & le stockage

Les déchets sont triés par flux (hors-froid, froid, petits appareils en mélange, écrans) dès le point d'apport (déchèteries, distribution, etc.), puis transportés vers des centres de regroupement ou de traitement, où ils sont pesés puis stockés.

La réutilisation & la revente

Le cas échéant, les appareils en état de marche, ou réparables, sont mis de côté pour être confiés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les citoyens sont également incités à confier leurs équipements à ce type d'organisations en vue de leur réutilisation.

Valorisation par catégorie

| | Cat. 1 | Cat. 2 | Cat. 3 | Cat. 4 | Cat. 5 | Cat. 6 | Cat. 7 | Cat. 8 | Cat. 9 | Cat. 10 |
|----------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Recyclage matière (en %) | 76 % | 70 % | 78 % | 84 % | NS | 70 % | 70 % | 70 % | 70 % | 70 % |
| Valorisation matière et énergie (en %) | 87 % | 79 % | 84 % | 88 % | NS | 79 % | 79 % | 79 % | 79 % | 79 % |
| Destruction thermique (en %) | 13 % | 21 % | 16 % | 12 % | NS | 21 % | 21 % | 21 % | 21 % | 21 % |

Ces taux de valorisation sont obtenus sur la base d'un échantillonnage de déchets. Ils permettent d'établir les correspondances entre flux de déchets et catégorie.

Le démantèlement et la dépollution

Les appareils sont démantelés et les composants susceptibles de contenir des polluants sont isolés. Cette étape permet de séparer les matières recyclables des substances nocives. Ces composants sont ensuite regroupés pour être acheminés vers les opérateurs de traitement spécialisés.

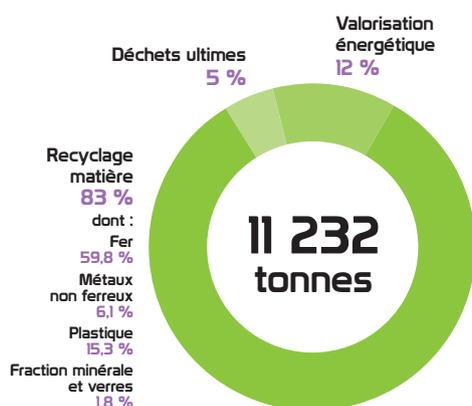
La valorisation

Les équipements dépollués sont broyés. Les fractions extraites sont dirigées vers des circuits d'affinage permettant de régénérer les matières premières destinées à de nouveaux circuits de fabrication, pour entamer leur seconde vie. Grâce à cette étape, le déchet redevient une ressource.

Valorisation par flux



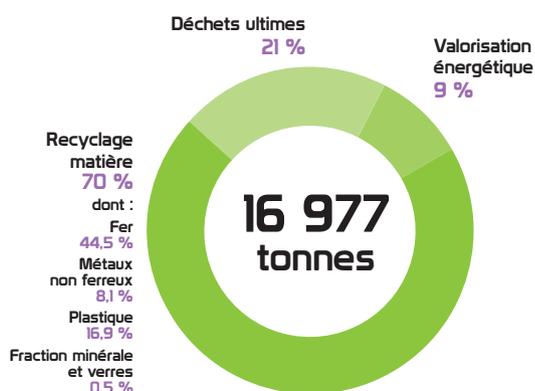
Gros électroménager froid (GEM F)



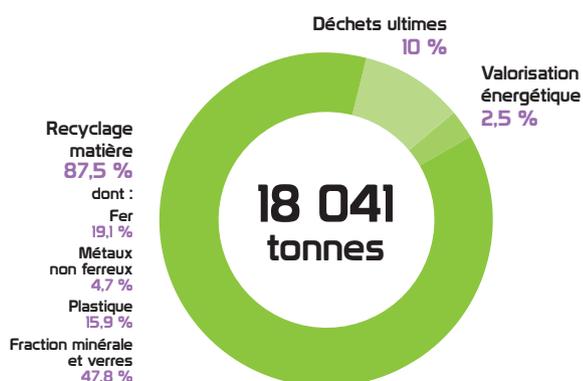
Gros électroménager hors-froid (GEM HF)



Petits appareils en mélange (PAM)



Écrans



ECOLOGIC / TOUJOURS PLUS PROCHE DE SES PARTENAIRES



Ecologic est à l'écoute des besoins de ses partenaires. Pour chacun d'entre eux, nous concevons des outils adaptés qui fiabilisent l'échange de données et d'informations ; nous créons également de nouvelles solutions de collecte pour que le tri de DEEE devienne un réflexe ; nous communiquons auprès des citoyens-consommateurs pour les encourager à agir, et donc à trier.

Effacité & support au service des producteurs

Depuis 2005, la responsabilité élargie du producteur (REP) oblige tous les producteurs d'EEE à collecter et traiter tous leurs appareils arrivés en fin de vie. Ecologic accompagne près de 1 000 producteurs dans cette démarche en sélectionnant pour leur compte la solution la plus efficace d'élimination des déchets relevant de leur obligation. Il prend également à sa charge leur responsabilité juridique : nos équipes accompagnent les adhérents dans leurs déclarations semestrielles de mises sur le marché et leur apportent un soutien permanent en matière de veille réglementaire et de conseil.

962

962, c'est le nombre de producteurs adhérents d'Ecologic

LES CATÉGORIES D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS CONCERNÉS

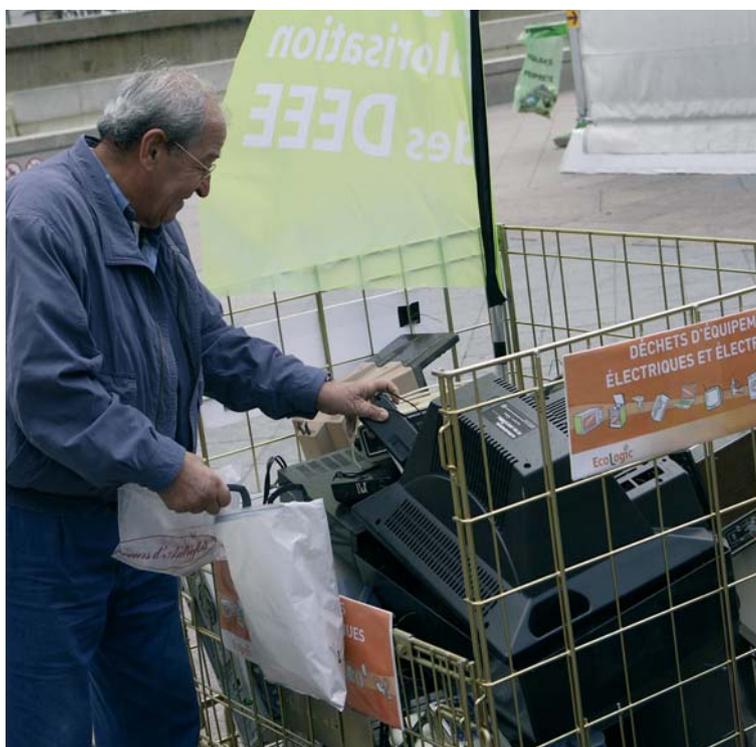
AU SENS DU I. DE L'ARTICLE R. 543-172 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

| Catégories | Équipements |
|------------|---------------------------------------------------|
| Cat. 1 | Gros appareils ménagers |
| Cat. 2 | Petits appareils ménagers |
| Cat. 3 | Équipements informatiques et de télécommunication |
| Cat. 4 | Matériel grand public |
| Cat. 5 | Matériel d'éclairage |
| Cat. 6 | Outils électriques et électroniques |
| Cat. 7 | Jouets, équipements de loisir et de sport |
| Cat. 8 | Dispositifs médicaux |
| Cat. 9 | Instruments de surveillance et de contrôle |
| Cat. 10 | Distributeurs automatiques |

97,7 %

97,7 % d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits de la qualité de leur relation avec les conseillers Ecologic (informations sur les déclarations, veille réglementaire, etc.).

Enquête Aviva pour Ecologic - ANALYSE ENQUÊTES SATISFACTION SERVICE CLIENTS - octobre 2010



FOCUS

LES CONDITIONS D'ENLÈVEMENT

→ AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS :

Fixées par la convention nationale de l'organisme coordinateur OCAD3E

→ AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS ET AUTRES :

- Quantité minimale d'enlèvement : 200 kg (en deçà, les DEEE ne sont pas considérés comme massifiés)
- Délai : 72 heures maxi après la commande et prise de rendez-vous
- Conditions financières : payant pour les « petits » enlèvements, (200 à 400 kg), gratuit voir rémunéré au-delà de 400 kg
- Techniques : mise à disposition de contenants, lieu accessible, tri selon les quatre flux.

Accompagnement & conseil auprès des collectivités locales

Grâce au réseau des déchèteries, les collectivités locales sont un maillon essentiel en matière de collecte des DEEE. Elles représentent en 2010 les deux tiers des collectes nationales. Ecologic intervient auprès des conseillers techniques et des responsables environnement des collectivités territoriales pour les aider à mettre en place des solutions innovantes et performantes, notamment pour la sécurisation des déchèteries et l'optimisation de la logistique (demandes d'enlèvement au cas par cas par exemple). Mais comment encourager le tri ? Par quels moyens informer les citoyens de la nécessité de trier les déchets, dont certains composants présentent un danger pour l'homme et la planète ? Ecologic met à la disposition des services communication et propreté des collectivités des outils ciblés et efficaces. Le plus emblématique d'entre eux est le « kit de communication » mis en ligne sur le site Internet ; le plus ambitieux est le Tour de France du recyclage, une tournée nationale conçue pour aller à la rencontre des citoyens, sur le terrain, et leur permettre de profiter de points de collecte éphémères.

Sensibiliser les consommateurs avec la distribution

Acteurs clés de la collecte, les distributeurs ont une position privilégiée auprès du grand public. En distribuant les produits neufs, ils ont la responsabilité d'informer les consommateurs du devenir de leurs appareils, dès l'acte d'achat, et l'obligation de mettre en place la reprise 1 pour 1. Ecologic est partenaire d'une dizaine de distributeurs, avec qui il entretient des relations étroites, pour mener des opérations de sensibilisation et d'information, et pour faciliter la collecte des appareils en distribution. Dès 2009 Ecologic a déployé plus de 360 meubles de collecte installés à l'entrée des magasins partenaires. Cette initiative présente le double avantage d'augmenter la collecte des petits appareils et d'attirer l'attention des consommateurs sur la problématique du tri des DEEE.

976

976, c'est le nombre de déchèteries supervisées par Ecologic

306

306, c'est le nombre de nos collectivités partenaires, soit 16 551 812 habitants

ECOLOGIC / AU SERVICE DE LA FILIÈRE

Le tri et le traitement des DEEE sont pour Ecologic bien plus qu'une simple mission réglementaire. C'est une vocation, un engagement partisan. Toutes nos initiatives visent, par le contrôle de l'efficacité des opérateurs et l'amélioration continue de nos activités, à préserver les ressources de notre planète. Grâce à notre mobilisation aux côtés des collectivités locales et des citoyens, mais aussi des opérateurs de traitement, des distributeurs et des producteurs, nous avons contribué, en quelques années, à faire émerger une filière de recyclage rigoureuse, vertueuse et innovante.

Développer une filière opérationnelle

La gestion des opérations de collecte et de traitement des déchets est confiée aux éco-organismes, chargés de surveiller les actions de leurs opérateurs. Ecologic est responsable de la dépollution et de la valorisation de 16,5 % des équipements collectés selectivement. Si les producteurs sont responsables, devant la loi, du devenir de leurs produits, rien ne serait aujourd'hui possible sans l'implication des utilisateurs finaux, chargés de trier leurs vieux équipements afin qu'ils puissent être intégrés à la bonne filière de traitement.

La part de marché d'Ecologic par catégorie d'équipements électriques et électroniques (EEE)

| | 2010 en % |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| Cat. 1 - Gros appareils ménagers | 10,07 |
| Cat. 2 - Petits appareils ménagers | 19,11 |
| Cat. 3 - Équipements informatiques et de télécommunication | 40,18 |
| Cat. 4 - Matériel grand public | 21,19 |
| Cat. 5 - Matériel d'éclairage | - |
| Cat. 6 - Outils électriques et électroniques | 25,79 |
| Cat. 7 - Jouets, équipements de loisir et de sport | 33,46 |
| Cat. 8 - Dispositifs médicaux | 44,37 |
| Cat. 9 - Instruments de surveillance et de contrôle | 23,82 |
| Cat. 10 - Distributeurs automatiques | 89,07 |

Ecologic est un acteur significatif sur l'ensemble des catégories, et tout particulièrement représentatif des catégories 3 et 8.



Protéger les gisements

Ecologic intervient auprès des collectivités pour les aider à mettre en place des dispositifs de collecte adaptés à leurs problématiques : protection des DEEE contre les vols, accompagnement sur le choix de bacs de tri et de stockage spécifiques, amélioration de la logistique avec notamment la réduction des délais de collecte, etc. Un groupe de travail (OCAD3E) a été créé pour échanger et apporter des solutions sur le pillage et une compensation dédiée a été mise en place afin d'encourager les collectivités qui développent des outils de protection des gisements sur leurs déchèteries.

Sensibiliser les citoyens

Pour favoriser et encourager le tri, Ecologic intervient à plusieurs niveaux. Auprès des consommateurs-citoyens, tout d'abord, en les informant sur leurs obligations mais aussi sur l'importance de traiter les composants de leurs vieux appareils. S'ils ne sont pas dépollués, certains sont particulièrement nocifs pour la planète et la santé humaine. Mais il y a une autre raison : la préservation de nos ressources naturelles. La rapidité des évolutions technologiques ne cesse en effet d'accroître le rythme de consommation des appareils électriques et électroniques. Le rôle d'Ecologic n'est pas de freiner la course au progrès mais de se mobiliser et d'agir en faveur du renouvellement des matières qui composent ces équipements. Ecologic apporte également son expérience en témoignant sur des blogs spécialisés.

4 039

4 039, c'est le nombre des points de collecte Ecologic (collectivités locales, distributeurs, ESS, autres)

Déchèteries Plus de collecte et plus de sécurité



Dans les Pyrénées Orientales, Ecologic s'est imposé auprès des collectivités locales comme un partenaire engagé et responsable en proposant la mise en place de systèmes de protection performants.

On estime ici que près de 50 % des DEEE n'atteignent jamais l'opérateur de traitement. Dans cette région particulièrement touchée par les vols de matières premières, Ecologic a récemment développé, en partenariat avec les villes, de nombreuses solutions pour protéger les gisements et améliorer la collecte.

À Perpignan, la présence de maîtres-chiens a permis de multiplier par quatre les tonnages collectés et traités. Chaque déchèterie du territoire dispose d'un conteneur maritime fermé pour protéger les DEEE convoités. L'agglomération de Narbonne a mis en place un système de pré-collecte bi-hebdomadaire afin de capter les équipements des petites déchèteries et de les regrouper sur les déchèteries du centre de l'agglomération. À Aix-en-Provence, le choix s'est porté sur un système de vidéo surveillance relié à une entreprise de sécurité.

"Être présent sur le terrain est indispensable", explique Thomas Deshoulières, responsable des opérations régionales Sud-est. Chez Ecologic, les six responsables opérations régionales ont pour mission de faciliter les échanges entre les collectivités et les opérateurs, mais aussi de les conseiller en mettant à leur disposition notre savoir-faire en matière d'optimisation logistique et de protection des gisements. " Nous sommes en quelque sorte des facilitateurs, des médiateurs, ajoute Thomas Deshoulières. En pays voironnais, la collecte quotidienne permet désormais d'enlever des DEEE 100 % intègres et de faciliter ainsi leur dépollution. Présents sur tous les grands événements (fête du tri à Perpignan, fête du soleil à Aubagne...), nous sommes également sollicités, pour appuyer la création de ressourceries et mettons tout en œuvre pour donner la priorité au réemploi ".



FOCUS

La mesure au service de l'efficacité

Afin de veiller à la conformité des déclarations de ses opérateurs et de vérifier la conformité et la performance de leurs opérations, Ecologic réalise chaque année une série d'audits spécialisés. Cette démarche lui permet de s'entourer des meilleurs opérateurs de traitement et de s'assurer de la qualité de la filière qu'il pilote. Elle s'inscrit dans le cadre ISO d'une amélioration continue de ses process.

AUDITS DE PROCESSUS

Objectifs : contrôler le bon déroulement et la qualité des opérations de chaque opérateur. Développer une démarche qualité propre à Ecologic, en garantissant le respect des obligations réglementaires.

Méthodologie : effectués par des auditeurs externes, les audits de processus permettent de déterminer le niveau d'engagement des opérateurs en matière de réglementation environnementale, de santé et de sécurité au travail, d'outils de management, et bien sûr de respect des processus Ecologic.

94 audits ont été réalisés en 2010, auxquels s'ajoutent les 95 audits conduits en 2009.

AUDITS D'ÉCHANTILLONNAGE

Objectifs : contrôler la composition de chaque flux de DEEE (froid, hors-froid, écrans, PAM) en fonction des 10 catégories d'équipements (gros appareils ménagers, petits appareils ménagers, équipements informatiques et de télécommunication, matériel d'éclairage, outils électriques, etc.). Alimenter les statistiques de la filière DEEE au niveau national et européen.

Méthodologie : Ecologic prélève une quantité de DEEE (quelques tonnes) au sein de chaque flux pour déterminer les volumes de telle ou telle catégorie d'équipements. Ces audits sont une obligation contractuelle pour chaque partenaire opérateur d'Ecologic.

36 audits ont été conduits en 2010.

AUDITS DE CARACTÉRISATION

Objectifs : contrôler le taux de recyclage, de valorisation et d'élimination d'un flux de DEEE. Évaluer la qualité et la performance des opérations pour vérifier leur conformité par rapport aux objectifs à atteindre.

Méthodologie : Ecologic isole, chez l'un de ses opérateurs, un lot de DEEE et contrôle le poids des fractions issues du désassemblage pour vérifier la performance de la solution industrielle de l'opérateur. Chaque fraction sortante (sous-ensemble de matières) est ensuite suivie afin de contrôler sa destination (recyclage, valorisation énergétique, élimination).

73 audits ont été conduits en 2010.

Contrôler les opérations

Le traitement de déchets aussi divers que les DEEE exige une expertise et un suivi rigoureux. Responsable des résultats de traitement de ses opérateurs, Ecologic recherche avec eux les axes d'amélioration et d'efficacité de leurs opérations. Tout au long de l'année, il organise des audits des centres de traitement et des opérateurs pour contrôler la performance, la conformité contractuelle et la qualité de leurs activités. Trois procédures d'audit sont appliquées : audit de processus, audit d'échantillonnage et audit de caractérisation. Cette panoplie d'audit permet d'assurer un contrôle rigoureux de l'ensemble de nos partenaires.

Par ailleurs, un système d'information Internet a été développé en 2009 et optimisé tout au long de l'année 2010 afin d'assurer la traçabilité totale des déchets collectés. Il permettra de contrôler les taux de recyclage, de valorisation et d'élimination atteints. Des réunions périodiques avec les opérateurs sont également organisées pour faire le point sur l'évolution des processus et de leur performance. C'est pour Ecologic et ses partenaires l'occasion de mettre en place des plans d'action pour optimiser les opérations.

94

94, c'est le nombre de sites audités par Ecologic en 2010

Mutualiser les compétences

Suite au réagrement d'Ecologic en décembre 2009, nos équipes se sont engagées à continuer d'améliorer la filière DEEE, en travaillant avec les autres éco-organismes sur des projets communs. En 2010, Ecologic s'est fortement impliqué au sein de l'OCAD3E, l'organisme coordonnateur de la filière DEEE. Il a participé à l'élaboration d'un guide sur l'éco-conception, à la mise en place d'un outil de mesure du bilan carbone des activités de la filière, à l'analyse du cycle de vie de certains DEEE, ainsi qu'à la recherche de PCB dans certains composants. Il a piloté le groupe de travail sur la création d'une base de données commune de tous les points de collecte en France (étendues aux piles et accumulateurs).

FOCUS

ECOLOGIC, ACTEUR DE LA FILIÈRE EUROPÉENNE DES DEEE

Tout au long de l'année, Ecologic a participé aux groupes de travail de l'OCAD3E et collaboré activement aux débats sur l'évolution de la filière, tant au niveau économique, écologique que social. Ses équipes Communication et R&D se sont particulièrement impliquées au sein des projets suivants :

- ÉTUDE PCB
- ÉTUDE BACS JAUNES
- JOURNÉE NATIONALE DEEE
- ANALYSE DU CYCLE DE VIE
- IMPACT ÉMISSIONS CARBONE
- BASE DE DONNÉES
- MESURE DE LA DÉPOLLUTION
- GUIDE MULTILINGUE
- INDICATEUR EMPLOIS SOCIAUX

Suivi & reporting Un nouveau système d'information

En 2010, Ecologic a développé un nouveau système d'information qui permettra, en 2011, d'assurer un suivi stratégique des données encore plus rigoureux.

Il y a deux ans, Ecologic s'est doté d'un outil performant pour contrôler la traçabilité de tous les lots de déchets qui lui sont confiés. Cet extranet, mis à la disposition des collectivités locales (pour leurs demandes d'enlèvement) et des opérateurs (pour un suivi en temps réel des demandes) permet de coordonner automatiquement chaque étape de traitement. Pratique, rapide et sécurisé, il est devenu, en quelques années, un outil indispensable de gestion des déchets, largement plébiscité par l'ensemble de ses utilisateurs.

« L'extranet, essentiellement orienté vers l'exploitation des données, a atteint en 2010 sa phase de maturité, explique Bertrand Reygner, responsable R&D et optimisation. Ecologic a donc souhaité lui donner une nouvelle dimension afin de l'intégrer au sein d'un système d'information plus vaste et plus exigeant. Un audit technique, réalisé par un cabinet extérieur, a permis de poser les bases de ce nouvel outil pour en faire un pilier de la performance d'Ecologic. Le nouveau système d'information, qui sera développé en 2011, disposera d'une place stratégique dans les processus de prises de décisions d'Ecologic. »



ECOLOGIC / ACTEUR DU CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

Comment contribuer à une meilleure prise de conscience de la problématique des DEEE auprès du grand public ? Comment agir auprès des producteurs pour encourager l'éco-conception ? En 2010, Ecologic a mis en place de nombreuses actions pour continuer à sensibiliser les producteurs et inciter les consommateurs-citoyens à adopter des comportements durables.

Main dans la main avec les utilisateurs d'EEE

Pour Ecologic, « l'éducation » des consommateurs est une étape indispensable au bon fonctionnement de la filière. Ses actions de communication visent avant tout à informer les consommateurs-citoyens des nuisances que peuvent causer leurs appareils électriques arrivés en fin de vie, s'ils ne sont pas recyclés ou dépollués, ou de leur indiquer les moyens d'action. Car le tri des DEEE reste une problématique récente, parfois encore mal connue des populations. Depuis quelques années, Ecologic a choisi de s'adresser directement aux utilisateurs par internet. Son objectif est de responsabiliser les mauvais trieurs sans les culpabiliser et de leur offrir un moyen d'agir.

La pédagogie au service du tri

Cette démarche s'est d'abord illustrée avec le Tour de France du recyclage qui, depuis 2008, permet aux équipes d'Ecologic de mobiliser un territoire sur une problématique environnementale forte, mais aussi aux collectivités de prendre la parole sur le sujet. Tous les acteurs de la chaîne de tri y sont conviés — habitants, distributeurs, opérateurs, associations, etc. —, une diversité qui fait de ces rencontres des moments particulièrement efficaces. En 2010, l'éco-podium a fait escale dans plus de trente collectivités, étirant chaque année un peu plus son réseau. Ecologic conçoit également chaque année de nouveaux supports de communication pour aider les collectivités à sensibiliser leurs habitants (film d'animation "le recyclage, ça marche").

FOCUS

« Parler des DEEE et expliquer clairement quels sont les enjeux de leur dépollution, en vulgarisant les processus (schémas, film...), est sans doute la meilleure façon d'impliquer tous les acteurs de la chaîne. Ecologic a choisi d'être présent sur tous les carrefours importants de communication mais surtout sur le terrain, pour toucher les consommateurs-citoyens précisément là où ils vivent, et là où ils consomment ».

Valérie Henriet,
responsable de la communication

Le Tour de France

C'est un éco-podium, des animateurs Ecologic, une exposition itinérante, un atelier de démantèlement et des points de collecte éphémères.



La campagne des DEEEglingués

C'est une tournée pédagogique et ludique sur les points de vente et au sein des agglomérations participantes (du 21 au 28 mai 2011), accompagnée d'une distribution de sacs recyclés et de badges.

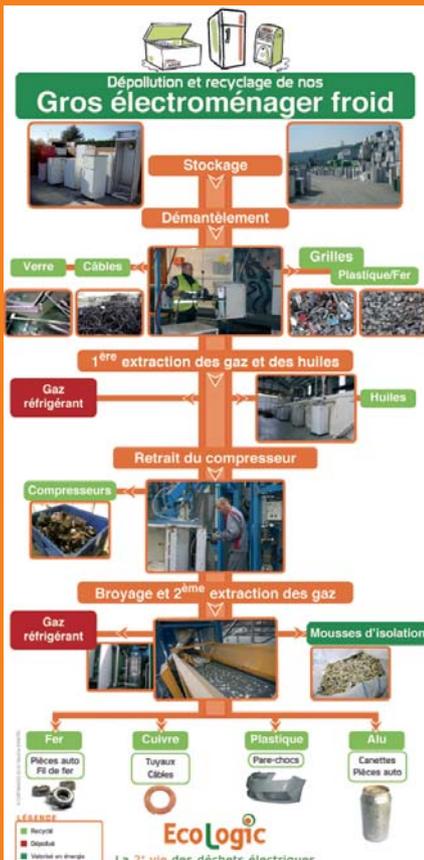
Du 21 au 28 mai 2011

La Tournée des DEEEGLINGUÉS

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Pas de poubelle pour les DEEE !

Rapportons-les dans les points de collecte de notre ville pour les recycler.



WEEEBZINE

Mars 2011 N°3
La lettre d'information de la communauté DEEE

EcoLogic

Le kit de communication collectivités

Ce sont des affiches, des articles pré-rédigés, des panneaux d'exposition, mis à la disposition des villes sur le site <http://www.ecologic-france.com>.

InfoLogic n°25

REACH
RAPPEL URGENT
NOTIFICATION DES SUBSTANCES SVHC PRESENTES DANS LES ARTICLES

Le Règlement communautaire REACH qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 a pour objectif principal d'améliorer un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement tout en améliorant l'innovation et la compétitivité des entreprises de l'Union européenne dans le domaine des produits chimiques.

Avec REACH, la responsabilité de la gestion des risques posés par les substances chimiques relève d'abord des personnes qui fabriquent, importent, commercialisent ou utilisent ces substances dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Nous vous proposons de faire le point sur une nouvelle étape de REACH : la notification à l'ECHA des substances très préoccupantes contenues dans les articles que vous importez de l'extérieur de l'UE.

Mai 2011

EcoLogic

InfoLogic

C'est une lettre mensuelle d'information de veille réglementaire envoyée à tous les adhérents. 89 % des lecteurs sont très satisfaits de cet outil.

Le WeeebZine

C'est la lettre trimestrielle d'information de la communauté DEEE, diffusée sur www.ecologic-france.com et envoyée par mail à tous les partenaires d'Ecologic. Ses contenus sont redirigés vers des blogs influents.



Ecologic tisse sa toile

Parce que seul le contact direct permet d'interpeller les citoyens de façon individuelle, Ecologic continue de développer sa plate-forme Internet, devenue en moins d'un an l'une des références en matière d'informations sur les DEEE (articles de fond, forum, webzine semestriel, etc.). En choisissant d'étendre sa présence sur le web (YouTube, Facebook, Twitter, Dailymotion, etc.), Ecologic tisse sa toile et incarne à nouveau sa volonté de privilégier une communication directe au plus proche des utilisateurs.

Cette approche est complétée par la participation active d'Ecologic au projet « DEEEglingués ». Coordonné au sein de l'OCAD3E, conformément aux engagements des réagréments des éco-organismes, ce projet a été conçu et réalisé conjointement par Ecologic, Ecosystèmes, ERP et Recylum. Fondée sur le même principe que le Tour de France du recyclage d'Ecologic, la campagne des DEEEglingués s'appuie sur l'expertise de chaque éco-organisme.

Faciliter la collecte

Dès 2008, Ecologic a créé pour les consommateurs d'EEE une quatrième solution de collecte : un meuble de collecte spécifique, installé à l'entrée de magasins partenaires, spécialisés dans le bricolage. Chez Leroy Merlin, Castorama, Brico Dépôt et Weldom (qui a rejoint l'opération en 2010), 250 nouveaux meubles de collecte ont été installés en 2010, portant à près de 610 le nombre total d'installations. Grâce à ce nouveau dispositif, le recyclage des DEEE gagne en visibilité et en accessibilité, élargissant l'option de reprise du 1 pour 1 au 1 pour 0. Il présente également un avantage significatif : capter le flux des petits appareils, généralement sous-représenté au sein de la filière de tri.

1 850

1 850, c'est le nombre de tonnes collectées auprès des distributeurs





L'éco-conception prend en compte l'utilisation de matières premières secondaires dans la fabrication de nouveaux produits.

Produire autrement

Un des principes fondateurs de la REP (responsabilité élargie du producteur) est d'inciter les producteurs à mieux concevoir leurs produits, du point de vue de leur impact environnemental en fin de vie. Impactés par un surcoût environnemental les producteurs seraient, a priori, incités à le réduire. Mais ce dispositif a aujourd'hui deux défauts :

- le signal prix est en général trop faible ;
- le retour sur un éventuel investissement d'éco-conception accumule la durée de commercialisation et la durée de vie du produit, et se chiffre en plusieurs années (plus de cinq ans).

Il est donc incompatible avec les modèles de décision de l'entreprise qui planifient au plus long terme à trois ans. En conséquence, sous l'impulsion des pouvoirs publics, un principe de « bonus / malus » lié à l'éco-conception a été mis en place sur la seconde moitié de l'année 2010. Il est basé sur des critères simples de présence ou d'absence de polluant et impacte directement la contribution environnementale. Il est à ce jour trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité du dispositif.

Le groupe de travail éco-conception hébergé par l'OCAD3E, est chargé d'évaluer et de faire évoluer ce principe de modulation.

Participer activement

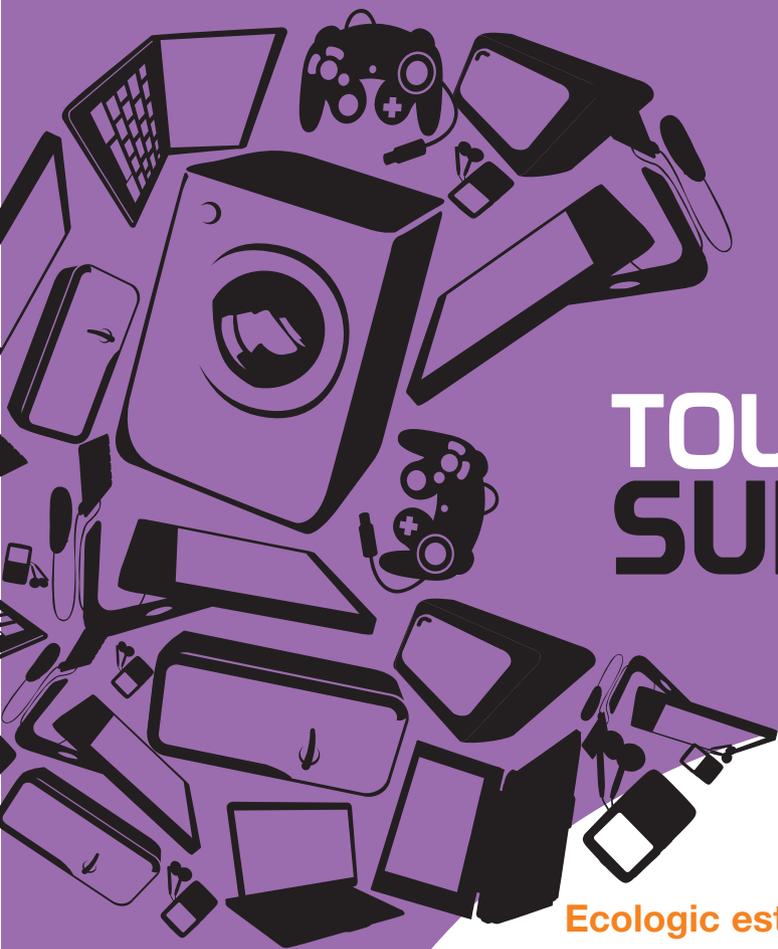
Nos équipes participent également à de nombreux groupes de travail, destinés à consolider les meilleures pratiques recensées en Europe, afin que chaque étape de la vie d'un appareil, de la conception au recyclage, en passant par le transport logistique, ait un impact limité sur notre environnement. Tout au long de l'année, l'équipe Recherche et Développement a notamment participé aux ateliers de l'OCAD3E et aux réunions du WeeeForum. L'un des projets qu'elle a piloté a permis de définir des critères communs pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'activité des éco-organismes. Compilées au sein d'un logiciel conçu pour l'occasion, ces informations (types de véhicules utilisés, tonnages transportés, nombre de kilomètres parcourus, impact des achats de matériel de communication, etc.) ont permis de créer un référentiel « bilan carbone », qui sera déployé en 2011.

FOCUS

WEEELABEX : émergence d'un référentiel européen

C'est un projet européen, qui a débuté en 2009 et s'achèvera en 2012, cofinancé par la commission européenne, au titre du programme Life. Un des objectifs du projet WEEELABEX est de mettre en place une méthodologie pour vérifier la conformité des sites de logistique et de traitement des DEEE en Europe. A terme, tous les acteurs concernés par les DEEE, en Europe et dans le monde, pourront s'appuyer sur des prestataires qui ont été certifiés, garantissant ainsi qu'ils répondent à l'ensemble des standards WEEELABEX.

Plus d'infos sur
www.weee-forum.org



TOUT SAVOIR SUR ECOLOGIC

Ecologic est une société par actions simplifiée

(SAS) créée en décembre 2005 à l'initiative d'une trentaine de producteurs d'équipements électriques et électroniques (EEE) soutenus par les fédérations professionnelles Ficime et Alliance TICS. Ses actionnaires sont : Aisin, Brother, Daewoo, Epson, Ficime Conseil, Fujifilm, Kodak, Lexmark, Peekton, Pioneer, Sagem, Sharp.

Ecologic est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics

(arrêtés du 9 août 2006, NOR DEVP0650379 A et du 23 décembre 2009, NOR DEV 0928850 A). Sa mission est d'organiser la collecte et le traitement des DEEE de ses adhérents, producteurs d'EEE. Il n'a pour vocation ni de réaliser des profits ni de rémunérer ses actionnaires.

Ecologic est le premier éco-organisme de la filière DEEE certifié ISO 14001 et ISO 9001.

Cette double démarche qualité témoigne de son engagement à la fois dans un système de management environnemental et de management de la qualité.





Juillet 2005 Transposition en droit français de la directive européenne 2002/96/CE qui pose le principe de la responsabilité financière des producteurs d'EEE.

Décembre 2005 Création d'Ecologic.

Août 2006 Agrément d'Ecologic par arrêté des pouvoirs publics.

2008 Développement d'un système de suivi opérationnel avec les collectivités locales et les opérateurs. Création d'un Extranet dédié.

Novembre 2009 Renouvellement des certifications ISO 9 001 et ISO 14 001.

Décembre 2009 Réagrément d'Ecologic par les pouvoirs publics français pour une durée de 5 ans.

Juillet 2010

Barème modulé éco-conception

Décembre 2010 Mise en place d'un standard de mesure de dépollution et de valorisation.

EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques

CHIFFRES CLÉS

Plus de 16,5 millions
d'habitants desservis

Plus de 300
collectivités partenaires

Plus de 66 000
tonnes collectées

Près de 1 000
points de collecte au sein
des collectivités locales

Près de 1 000
producteurs adhérents

16,5 % de parts de marché

21,5 millions d'euros
de chiffre d'affaires



Ecologic est votre partenaire dans la mise en place de vos solutions de collecte. Nous avons intensifié nos échanges en 2010 pour donner, ensemble, plus de visibilité à nos engagements communs en matière d'environnement, de développement durable et d'obligation réglementaire.



Document édité par Ecologic

Directeur de la publication : René-Louis Perrier

Coordination du projet : Valérie Henriet, Responsable de la communication

Conception éditoriale et rédaction : Shazam - **Conception graphique & réalisation** : Pierre-Louis Matias

Crédits photos : Captimage : B. Riniotis, Mayak

Ce document est imprimé par une entreprise certifiée Imprim'Vert sur du papier éco-certifié FSC, 100 % recyclé, 100 % recyclable.



La 2^e vie des déchets électriques

Immeuble Arago 1 • 41 boulevard Vauban • 78280 Guyancourt
Tél. : 01 30 57 79 09 • Fax : 01 30 57 79 10



www.ecologic-france.com